



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## **Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE**

**EXTRAIT**

**Compte-rendu de la réunion du vendredi 03 octobre 2014 à 20 h 30**

Le trois octobre deux mil quatorze, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, M<sup>mes</sup> Annie Degenne, Séverine Bordeau, MM. Franck Mouchez, David Rogier, M<sup>mes</sup> Eliane Flériag, Marie-Hélène Caron-Parte, Aurélie Lefèvre et M. Rémi Kaiser.

**Etaient absents :** M. Christophe Aubry, M<sup>me</sup> Suzanne Bouychou, MM. Joël Hersan, Michel Pariselli, Maurice Monge et M<sup>me</sup> Delphine Fettke.

**Pouvoirs :** M<sup>me</sup> Fettke à M<sup>me</sup> Bordeau / M. Monge à M<sup>me</sup> Lefèvre / M. Aubry à M<sup>me</sup> Degenne / M<sup>me</sup> Bouychou à M. Lefèvre et M. Hersan à M. Rogier

Monsieur Franck Mouchez est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

### **I / Transfert de crédits pour l'achat d'un tracteur**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 40 000 € du compte 21312 – programme 185 – Médiathèque - afin de créer et d'approvisionner le compte 21571 – programme 186 – Acquisition de matériel roulant et outillage de voirie (tracteur).

**14 conseillers sont « Pour »**

### **II / Transfert de compétences à la CCVT dans le cadre du très haut débit**

**Réseaux et services de communications électroniques – système d'informations géographiques – accès aux technologies de l'information et de la communication.**

Vu la délibération du 26 juin 2014, par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a proposé d'étendre ses compétences aux domaines suivants :

- L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.
- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle exerce les activités prévues audit article L.1425-1 et notamment :

- L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
  - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- ✓ L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- ✓ Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De confier** à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.
- **De transférer**, en outre, la (les) compétence (s) facultative (s) suivante (s) à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle :
  - Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du CGCT et notamment :
    - L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées,
    - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
  - L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
  - Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

***11 conseillers sont « Pour »***

***1 conseiller est « Contre » - M. KAISER***

***2 conseillers s'abstiennent – M<sup>me</sup> LEFEVRE et M. MONGE***

La séance est levée 21 h 20

**Le 04 octobre 2014**

***Le Maire, Hervé LEFEVRE***